

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Questions stratégiques

Renforcement des capacités

RAPPORT DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A la CITES, le renforcement des capacités consiste à appuyer et à améliorer l'action menée aux plans national et régional pour appliquer la Convention. Le présent document donne des informations sur plusieurs activités menées récemment par le Secrétariat pour renforcer les capacités.
3. Le Secrétariat est activement impliqué dans la formation aux questions CITES dispensée par le biais d'ateliers nationaux et régionaux destinés aux organes de gestion et aux autorités scientifiques, aux agences de lutte contre la fraude, y compris les douanes, et aux législateurs. Le Secrétariat conduit des ateliers de formation des formateurs pour améliorer leurs techniques d'enseignement et de facilitation et les incite à utiliser les matériels CITES de formation. Par le biais de son programme MIKE, il conduit des activités de renforcement des capacités liées à ce programme de suivi des éléphants dans les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et de l'éléphant d'Asie (voir document CoP15 Doc. 44.2).

Renforcement de l'application de la CITES

4. La Commission européenne a alloué 1.405.000 USD au Secrétariat pour un projet visant à renforcer la capacité des pays en développement de mettre en œuvre la CITES, afin de garantir la gestion durable et le commerce non préjudiciable des espèces sauvages. Le Secrétariat remercie la Commission européenne de cette importante contribution financière pour le renforcement des capacités.
5. De nombreux pays sont confrontés à la difficulté de remplir leurs obligations en matière de commerce des espèces CITES, qui vont de veiller à ce que les spécimens soient d'origine légale et leur commerce durable, à assurer le contrôle effectif du commerce légal et la prévention du commerce illégal. La CITES et les pays d'exportation et les pays d'importation qui promeuvent et facilitent le respect de la Convention disposent de mécanismes à cet effet. Les pays qui ne remplissent pas les obligations découlant de la CITES peuvent faire l'objet d'une série de mesures internationales, y compris de suspension du commerce.
6. Alors que les mécanismes permettant de détecter le non-respect de la Convention et de recommander des actions pour la faire respecter sont bien développés, les programmes visant à encourager et à aider les pays à remplir leurs obligations sont limités et les solutions sont entravées par le manque de capacités dans de nombreux pays d'exportation, ou par le manque de données biologiques ou commerciales récentes sur certaines espèces. Il en résulte moins de commerce, d'où des impacts sur la croissance économique et, localement, sur les moyens d'existence, et moins d'options pour conserver et gérer effectivement les ressources sauvages et moins d'incitations à le faire. Le projet de renforcement des capacités financé par la CE vise à renforcer les capacités d'appliquer la Convention et à remplir les obligations qui découlent de la CITES pour les partenaires commerciaux (comme l'Union européenne), à prévenir la surexploitation et à garantir que le commerce international légal de la faune et de la flore sauvages n'atteindra pas un niveau non durable.

7. Ce projet implique de déceler les problèmes sous-jacents qui affectent l'application de la CITES et de remplir les obligations liées à l'importation, de concevoir et de dispenser une e-formation pour résoudre ces problèmes, de convoquer avant la fin de 2010 deux ateliers régionaux pour l'Afrique, un pour l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest, un pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud, et un pour l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Le projet appuiera aussi quelques activités post-ateliers pour traiter les points faibles de l'application de la Convention et les besoins immédiats en données, tels que des études de population, la formation au niveau national, etc. Deux des cinq ateliers devraient avoir lieu avant la CoP15; un rapport oral sur le projet, et peut-être sur les activités de suivi, sera fait à cette session.

La Science et la CITES

8. L'un des domaines essentiels du renforcement des capacités par le Secrétariat est l'assistance fournie aux autorités scientifiques dans les ateliers "*La science et la CITES*", organisés en collaboration avec les autorités CITES nationales (pour donner suite à la résolution Conf. 10.3, qui demande ces ateliers). Ces ateliers mettent l'accent sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable, la fixation des quotas, la gestion adaptée, et d'autres tâches et responsabilités des autorités scientifiques. Comme exemple récent, on peut citer l'atelier régional organisé à Palić (Serbie) en mars 2009.
9. Si les ateliers régionaux engendrent la collaboration internationale, les ateliers nationaux offrent à toutes les agences et parties prenantes d'un pays l'opportunité d'atteindre celles d'un autre pays, de les sensibiliser, de partager les connaissances et de construire des relations de travail. Comme exemple récent, on peut citer l'atelier tenu à Conakry (Guinée) en septembre 2008.

L'Initiative "Douanes vertes"

10. L'Initiative "Douanes vertes", lancée par le PNUE en 2001, est un partenariat entre organisations internationales qui a pour objectif d'améliorer la capacité des douaniers et autres personnels de lutte contre la fraude de surveiller et de faciliter le commerce légal, et de détecter et de prévenir le commerce illégal des marchandises sensibles pour l'environnement couvertes par des conventions et accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Cela inclut les substances qui épuisent l'ozone, les produits chimiques toxiques, les déchets dangereux, les espèces CITES et les organismes vivants modifiés. Ce travail se fait en sensibilisant les partenaires aux accords internationaux pertinents et en offrant une assistance et des outils aux milieux chargés de lutter contre la fraude. L'Initiative "Douanes vertes" est conçue pour compléter et améliorer l'action de formation menée par les douanes dans le cadre de leurs accords respectifs.
11. Les partenaires de l'Initiative "Douanes vertes" sont les Secrétariats des AME pertinents (Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination; Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; CITES; Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international; Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants), et les Secrétariats d'Interpol, du PNUE, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
12. Cette initiative donne lieu régulièrement à des réunions de formation pour faire connaître aux douaniers les divers AME (14 ateliers "Douanes vertes" ont eu lieu depuis 2004) et le guide du PNUE intitulé *Guide "Douanes vertes" sur les accords multilatéraux sur l'environnement* (2008). Le Secrétariat a participé à la préparation de ce guide et contribue aux matériels formation utilisés dans les ateliers, pour lesquels il a préparé 25 présentations sur la CITES axées sur l'identification des spécimens et les procédures à cet effet, permettant aux participants de choisir les sujets les plus pertinents pour leur travail. Le Secrétariat a aussi participé à plusieurs ateliers "Douanes vertes" comme formateur ou facilitateur.

Conseils pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

13. En 2009, le Secrétariat a publié le numéro 18 du *Monde de la CITES*, consacré à la délivrance informatisée des permis. Ce numéro comporte des articles sur la nécessité d'harmoniser les initiatives sur le commerce électronique et les douanes, notamment celles sur le guichet unique, de l'OMD et du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU).

D'autres informations sur la délivrance informatisée des permis et le renforcement des capacités à cet effet sont données dans le document CoP15 Doc. 30.

Coopération régionale

14. Le Secrétariat collabore avec le Programme d'assistance technique internationale du Département de l'Intérieur des Etats-Unis à une initiative visant à renforcer l'application de la CITES par les Parties aux accords bilatéraux de libre-échange passés entre les Etats-Unis et des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine. Cette collaboration implique l'élaboration de programmes de formation complets sur la CITES, propres à chaque région, et des matériels de formation innovants, ainsi que la conduite d'ateliers de formation, la mise à disposition d'une assistance technique, et une assistance aux institutions locales. Dans ce contexte, un cours interactif sur CD-ROM a été préparé avec l'appui des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine. Parmi les initiatives récentes, on peut citer des ateliers en El Salvador (janvier 2008), en Oman (mars 2009), au Guatemala (août 2009) et au Maroc (octobre 2009). Suite à cette collaboration, un grand nombre de matériels de formation pour les organes de gestion et les autorités scientifiques ont été traduits en arabe (voir notification aux Parties n° 2009/022 du 8 juin 2009); le Secrétariat remercie le Département de l'Intérieur des Etats-Unis d'avoir fait traduire les matériels de formation CITES avec l'appui de l'initiative du Département d'Etat des Etats-Unis, de partenariat avec des pays du Moyen-Orient.

Formation des formateurs

15. Le Secrétariat a préparé le cours "*Presentation skills training for CITES trainers*, destiné aux formateurs, afin d'améliorer leurs capacités de présentation et de facilitation. Ce cours se compose de trois modules: *Approaches to instruction*, *What is learning*, et *Presentation skills*. La version sur CD-ROM du cours a été lancée en juillet 2008. Il offre une vue d'ensemble équilibrée de la théorie et de la pratique éducatives, complétée par des lectures et des exercices. Ce cours n'est actuellement disponible qu'en anglais; des versions en français et en espagnol du CD-ROM seront préparées, sous réserve de fonds disponibles.

Mise à jour des matériels de formation

16. En février 2008, le Secrétariat a informé les Parties du lancement de la version améliorée et mise à jour du cours sur CD-ROM intitulé *Cours de formation interactif destiné aux agents chargés de la lutte contre la fraude et module d'information pour les instances judiciaires*, disponible pour la première fois dans les trois langues de travail de la Convention (voir notification aux Parties n° 2008/014 du 26 février 2008). Le Secrétariat remercie la Commission européenne pour son appui financier, qui a permis la réalisation de ce cours interactif avec module d'information.
17. La version révisée et actualisée du cours interactif sur CD-ROM intitulé *Introduction à la CITES pour les douanes*, a été lancée en avril 2009 (voir notification aux Parties n° 2009/018 du 29 avril 2009). Le Secrétariat remercie l'Agence des services frontaliers du Canada de lui avoir permis d'adapter son produit pour dispenser une formation CITES, ainsi que la Direction de l'application de la loi, du Service canadien de la faune, pour son aide dans la préparation de la version originale du cours en 2004.
18. Avec les Jardins botaniques royaux de Kew, le Secrétariat prépare une version révisée et actualisée de "*CITES and Plants: A User's Guide*", sous forme de cours interactif sur CD-ROM. La version 3 du guide a été publiée par les Jardins botaniques royaux de Kew en 2004 mais ce guide, très utile, est épuisé. La nouvelle version en actualisera le contenu et fournira de nouveaux matériels. Un rapport sur les progrès accomplis dans cette initiative conjointe sera fourni à la présente session.

Collaboration avec d'autres instruments multilatéraux

19. Pour atteindre le But 3 de la résolution Conf. 14.2, *Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013*, et à la demande du Groupe de liaison sur la biodiversité, le Secrétariat a réalisé un CD-ROM sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba dans les conventions touchant à la biodiversité. Cet outil électronique contient des informations sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba par les six conventions touchant à la biodiversité, ainsi que le texte complet des principes et directives, les décisions pertinentes, les recommandations et les résolutions, et des documents et autres matériels, et des liens vers les sites web pertinents.

Formation à l'identification

20. La mise en œuvre de la CITES implique maintes tâches et nécessite de nombreuses compétences. L'identification des spécimens CITES est l'un des domaines où le renforcement des capacités est essentiel pour appliquer les mesures de contrôle du commerce. Le Secrétariat a amélioré son appui aux initiatives nationales de formation en préparant des matériels de formation à l'identification des spécimens, en constituant, grâce à des dons et à des prêts à long terme, une collection représentative des spécimens à utiliser dans la formation à l'identification, et en modernisant le manuel d'identification CITES (voir document Doc. 15.38). Le Secrétariat remercie les Parties qui ont fourni des spécimens pour cette formation. Les matériels de formation, qui viennent compléter le manuel d'identification CITES, portent actuellement sur l'identification des fourrures, des coraux précieux, des carapaces de tortues terrestres, des peaux de serpents, de l'ivoire, des caméléons et des tridacnes géants. Parmi les initiatives récentes de formation à l'identification, il y a eu l'atelier conduit à Koweït City en novembre 2008, organisé par l'organe de gestion du Koweït, et l'atelier sur l'identification des bois, tenu à Kinshasa (République démocratique du Congo) en juin 2009, dans le cadre du projet conjoint OIBT/CITES sur les bois.

Collaboration avec les organisations non gouvernementales

21. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales proposent aux Parties une formation sur la CITES. Le Secrétariat encourage les gouvernements à prendre la tête des activités de renforcement des capacités CITES appuyées par des ONG, et il les incite à utiliser les matériels standard de formation CITES. Le Secrétariat est prêt à travailler avec les ONG à élaborer des matériels de formation sur la CITES pour en garantir l'exactitude et empêcher toute interprétation dépassée, incorrecte ou biaisée de la Convention. A cet égard, il a examiné et commenté les matériels produits par *International Fund for Animal Welfare* (IFAW) et le réseau TRAFFIC, et a fourni à *Species Management Specialists* des matériels utilisés par cette organisation dans sa formation aux questions CITES. Le Secrétariat a aussi rencontré des représentants d'IFAW et de *Humane Society of the United States* pour discuter des domaines d'appui et de collaboration sur des matériels de formation sur la CITES.

Appui aux programmes de maîtrise

22. Le Secrétariat contribue aux programmes de maîtrise qui incluent l'étude de la Convention. Il a fait des conférences au cours de maîtrise "*Accès aux espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation: Le cadre international*", proposé par l'Université internationale d'Andalousie (Espagne), et au cours de maîtrise "*Conservation and International Wildlife Trade*" proposé par l'Université du Kent et le *Durrell Institute of Conservation and Ecology* (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le personnel du Secrétariat agit en tant que conseiller pour cinq étudiants qui préparent une thèse sur le programme établi par l'Université internationale d'Andalousie. Le Secrétariat remercie ces institutions pour leur appui dans sa participation à ces importants programmes.

Formation basée sur Internet et collège virtuel CITES

23. Le Secrétariat est convaincu que la formation basée sur Internet permet d'offrir une formation générale ou spécialisée au niveau qui peut répondre le plus efficacement aux besoins de formation nationaux et régionaux. Le Secrétariat appelle cette approche "collège virtuel CITES"; ce concept est expliqué dans le document CoP14 Doc. 16.
24. Après la présentation de cette approche à la 14^e session de la Conférence des Parties (La Haye, 2007), le Secrétariat a chargé un prestataire d'e-enseignement d'aider à élaborer et à accueillir des cours pilotes. Malheureusement, celui-ci n'a pas pu fournir les services attendus et le Secrétariat a dû trouver d'autres moyens de faire progresser le concept de collège virtuel CITES. Le Secrétariat a noué une collaboration formelle avec l'Université internationale d'Andalousie afin de pouvoir utiliser sa plate-forme d'éducation virtuelle pour élaborer et mettre à disposition les cours et les matériels éducatifs basés sur le Web pour le renforcement des capacités, à l'appui du collège virtuel CITES. Le Secrétariat remercie vivement cette Université pour avoir généreusement mis à sa disposition sa plate-forme d'éducation virtuelle pour améliorer la capacité des autorités CITES et les sensibiliser au rôle et au but de la Convention. Un premier cours d'introduction a été préparé, et le Secrétariat fera un rapport oral à la présente session sur les progrès accomplis dans cette initiative.
25. Le Secrétariat participe à UNeLearn – réseau des Nations Unies sur l'enseignement appuyé par la technologie, lancé en décembre 2008 pour partager les informations et l'expertise sur le renforcement des capacités, et pour collaborer à la poursuite du déploiement de l'e-enseignement. Seize institutions

spécialisées de l'ONU participent à cette initiative, qui vise à harmoniser les projets de l'ONU au niveau national et à en améliorer l'efficacité.

Recommandations

26. Le Secrétariat encourage les Parties à dispenser les cours sur le renforcement des capacités et à utiliser dans leurs propres programmes de formation et de communication, les outils et les matériels de formation qu'il a préparé. Ces cours, outils et matériels sont disponibles sur demande au Secrétariat.
27. Le Secrétariat encourage en outre les Parties à soutenir les programmes de maîtrise qui contribuent à faire mieux comprendre la Convention. Le Secrétariat recommande donc le maintien de la décision 14.10, *Appui aux programmes de maîtrise*.